RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

S.C.C.V 2 DAUPHINOT

Société Civile de Construction-vente au capital de 1.000 € divisé en 100 parts de 10 €
Siège social : 21 rue du Barbâtre – 51100 REIMS

R.C.S. REIMS 888 263 928

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 27 janvier, à 10 heures, les associés se sont réunis à REIMS en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

La société «RM PARTICIPATIONS» représentée par Monsieur Richard MICHALSKI,
Gérant - [redacted] 5 [redacted] Propriétaire de 70 parts.

Monsieur Romain MICHALSKI - [redacted] la [redacted] - 51 500 Taissy,
Propriétaire de 15 parts.

Monsieur Charles MICHALSKI – [redacted] 350 C[redacted]
Propriétaire de 15 parts.

Total des parts présentes : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

MICHALSKI Richard préside la séance en qualité de gérant non associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées. Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.
Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Agrément à la cession des parts sociales détenues par Charles MICHALSKI et Romain MICHALSKI à la SAS 53 MOISSONS, ayant son siège social à [redacted] et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 835 312 901 R.C.S REIMS, représentée par Monsieur Richard MICHALSKI, en qualité de Président.
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport de gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

[redacted]

[redacted]

7

PREMIERE RESOLUTION

Les associés donnent leur agrément à la cession par Romain MICHALSKI de :

15 parts numérotées de 71 à 85 de la SCCV 2 DAUPHINOT qu'il détient à la SAS 53 MOISSONS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés donnent leur agrément à la cession par Charles MICHALSKI de :

15 parts numérotées de 86 à 100 de la SCCV 2 DAUPHINOT qu'il détient à la SAS 53 MOISSONS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts précédemment autorisée, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

Article n°7 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de 1 000 Euros.

Il est divisé en 100 parts de 10 euros chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, à savoir :

SARL RM PARTICIPATIONS, à concurrence de	70	parts
SAS 53 MOISSONS, à concurrence de	30	parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social	100	Parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

[redacted]

[redacted]

Richard MICHALSKI, gérant de la SCCV 2 DAUPHINOT,
Romain MICHALSKI,
Charles MICHALSKI,
Richard MICHALSKI, pour la société RM PARTICIPATIONS.



